

En vertu de l'ordonnance sur l'accréditation et la désignation du 17 juin 1996 et sur la base de l'avis de la Commission fédérale d'accréditation, le Service d'accréditation suisse (SAS) délivre à

**Stadler Rheintal AG  
Stadler Rail Prüfstelle  
Zulassung  
Neudorfstrasse 8  
9430 St. Margrethen**



**Durée de l'accréditation :  
02.12.2020 au 01.12.2025**  
(1ère accréditation: 02.12.2015)

l'accréditation en tant que

**Laboraatoire d'essais pour véhicules ferroviaires**

Norme internationale : ISO/CEI 17025:2017

Norme suisse : SN EN ISO/CEI 17025:2018

3003 Berne, le Datum eingeben.  
Service d'accréditation suisse SAS

Responsable du SAS  
Konrad Flück

Le SAS est signataire des accords multilatéraux de l'EA (European co-operation for Accreditation) pour les domaines d'essais, d'étalonnage, d'inspection et de certification de systèmes de management, de certification de personnes et de certification de produits, de processus et de prestations de services, de l'IAF (International Accreditation Forum) pour les domaines de certification de systèmes de management et de certification de produits, de processus et de prestations de services, et de l'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) pour les domaines d'essais et d'étalonnage.